

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 14 janvier 2007

L'an deux mille huit et le quatorze janvier à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 8 janvier 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, LACHAIZE.

MM. DOUBIN, DUCOUSSO, GUERRERO.

Avait donné pouvoir : Mme LARRAILLET à M. DUCOUSSO

Etaient excusés : Mme DOUENCE, MM. TAUDIN et DESQUEYROUX

Etait absent : M. GERBEAU.

Ordre du jour :

- présentation compte administratif 2007
- présentation budget 2008
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- délibération portant instauration du régime indemnitaire
- questions diverses

Mme TAUZIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2007 est signé sans observation par tous les membres présents ou représentés.

1) présentation du Compte Administratif 2007

M. LAURET présente le compte administratif 2007 qui sera voté lors du conseil de février 2008.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	298 273.35 A	415 141.30 G
	Section d'investissement	416 313.82 B	132 445.55 H
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Section de fonctionnement	0 C	290 084.57 I
	Section d'investissement	0 D	201 669.02 J
TOTAL (réalisations + Reports)		714 587.17 = A+B+C+D	1 039 340.44 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement	0 E	0 K
	Section d'investissement	130 509.00 F	99 073.50 L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	130 509.00 = E+F	99 073.50 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	298 273.35 = A+C+E	705 225.87 = G+I+K
	Section d'investissement	546 822.82 = B+D+F	433 188.07 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	845 096.17 = A+B+C+D+E+F	1 138 413.94 = G+H+I+J+K+L

2) présentation du Budget 2008

Le maire et M. LAURET présentent la préparation du budget 2008 qui sera voté par la prochaine équipe municipale.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	645 966.77	352 649.00
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		293 317.77
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		645 966.77	645 966.77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	269 013.00	382 647.75

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	130 509.00	99 073.50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	82 199.25	

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	481 721.25	481 721.25
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)	1 127 688.02	1 127 688.02
---	--------------	--------------

Ce budget sera actualisé dès connaissance des montants exacts des dotations.

3) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

Il est nécessaire de délibérer pour pouvoir régler les honoraires de l'Agence URBAM, les publications dans les journaux officiels ; tout ceci concernant le P.L.U.

Il nous reste 14 000 € à percevoir au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2008 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 202-069 « frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » opération « carte communale – P.L.U. » pour 2 122 euros.

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2008.

4) délibération portant instauration du régime indemnitaire

DELIBERATION

Le conseil municipal de la commune de Pujols sur Ciron

- vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20
- vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 88, 111 et 136
- vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité
- vu le tableau des effectifs de la commune

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Un régime de primes et d'indemnités est instauré au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que des agents non titulaires relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, occupant un emploi au sein de la commune

Article 2 : Est instituée au bénéfice des agents, adjoints administratifs et des rédacteurs une indemnité d'administration et de technicité

Article 3 : Est instituée au bénéfice des agents, adjoints techniques une indemnité d'administration et de technicité

Article 4 : L'indemnité sera proratisée pour les fonctionnaires à temps non complet.

Article 4 : L'indemnité d'administration et de technicité est versée mensuellement.

Article 5 : Monsieur le maire déterminera dans la double limite des crédits ouverts et des maxima individuels autorisés par la réglementation, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire eu égard aux fonctions qu'ils occupent.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Article 7 : La présente délibération prend effet à compter du 1^{er} février 2008 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

VOTE : unanimité

5) questions diverses

- bilan Téléthon 2007

Le maire présente ce bilan, établi par M. FLAGES. Il a été reversé à l'A.F.M. 2 114.50 €.

- scènes été

Les « Scènes d'été » seront reconduites à Pujols en 2008.

- berges du Ciron

Le montant du devis pour ces travaux s'élève à 11 023.29 €. T.T.C.

Le maire souhaiterait obtenir une subvention avant d'engager les travaux.

- points lumineux

Les travaux pour l'éclairage public de divers quartiers de Pujols sont en cours.

- voirie Jean Dubos

Une limitation de vitesse sera instaurée sur la départementale n°109 au lieu-dit Jean Dubos.

- route de Landiras

Un appel d'offre est lancé pour les travaux de mise en sécurité de cette route.

- Le maire fait part des remerciements de M. et Mme CARRASSET pour les boîtes de chocolats et pour le travail de l'équipe municipale, au cours de ce mandat.

Séance levée à 21 Heures 15.